

chemins de fer et la liquidation forcée de ces entreprises, la ligne de Clarens (débarcadère) à Blonay, d'une longueur de 5,550 km., avec ses accessoires et le matériel d'exploitation. L'hypothèque aurait pour but de garantir : *a.* jusqu'à concurrence de 150.000 francs, les avances faites ou encore à faire à la requérante par la compagnie du chemin de fer Montreux-Oberland bernois; *b.* une créance de MM. Francillon & C<sup>ie</sup>, à Lausanne, du montant de fr. 11.907, 85, pour fourniture de matériel.

En tant que la ligne est établie sur le domaine public, l'hypothèque ne grèvera que la superstructure et les installations électriques et non pas le sol.

La ligne est hypothéquée en premier rang pour une somme de 340.000 francs.

Conformément aux prescriptions légales, la demande en constitution d'hypothèque est portée à la connaissance des intéressés, auxquels un délai expirant le 18 juillet 1917 est fixé pour former éventuellement opposition, par écrit, auprès du département suisse des postes et des chemins de fer, division des chemins de fer, à Berne.

Berne, le 27 juin 1917.

[2.]

*Secrétariat du département  
des chemins de fer.*

— x —

**MISE AU CONCOURS**  
DE  
**TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES**  
ANNONCES ET INSERTIONS

— o —

**TRAVAUX**

**Département militaire.**

**Voie ferrée et route.**

Il est ouvert un concours pour l'exécution des *travaux d'infrastructure d'une voie ferrée* et pour la construction

*d'une route (travaux de terrassement, de maçonnerie et de pierres de taille, etc.), entre la station d'Altdorf (canton d'Uri) et le ruisseau du Schächen.*

Les travaux comprennent principalement :  
 environ 15.000 m<sup>3</sup> de terrassements et  
 » 800 m<sup>3</sup> de maçonnerie et de pierres de taille.

Les entrepreneurs de nationalité suisse peuvent prendre connaissance des plans et conditions et se procurer les formulaires de soumission du 10 au 20 juillet 1917, auprès du bureau de construction des fortifications à Altdorf (Gemeindehaus).

Les offres seront adressées sous pli fermé affranchi avec la mention « Offre pour voie ferrée et route pour magasins souterrains à Altdorf » jusqu'au 23 juillet 1917 à l'administration soussignée à Berne.

Berne, le 30 juin 1917.

[2.]

*Département militaire suisse.*

**Service du génie.**

*Bureau de construction des fortifications.*

### **Location de la cantine militaire de Bülach.**

Un concours est ouvert pour la location de la cantine de la caserne de Bülach.

On peut prendre connaissance du cahier des charges au bureau de l'intendance de la place d'armes à Kloten, ou auprès de l'office soussigné.

Entrée en jouissance le 1<sup>er</sup> janvier 1918 ou éventuellement plus tôt suivant les circonstances.

Les offres doivent être adressées affranchies, jusqu'au 31 juillet 1917 au commissariat central des guerres à Berne; elles devront être accompagnées d'un certificat de bonnes moeurs et d'une déclaration certifiant que le soumissionnaire est capable de bien diriger une cantine militaire.

Les soumissionnaires doivent être de nationalité suisse.

Berne, le 3 juillet 1917.

[2.]

*Commissariat central des guerres.*

**Département de l'intérieur.**  
**Direction des constructions.**

**Arsenal de Thusis.**

Sont mis au concours les *travaux de terrassement, maçonnerie, pierre de taille, pierre factice, charpenterie, ferblanterie, couverture en carton bitumé isolant avec gravier, vitrerie, menuiserie, serrurerie et peinture pour l'arsenal n° 2 à Thusis.*

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés à l'intendance de l'arsenal à Thusis.

Les offres doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au *23 juillet 1917*, sous pli fermé, affranchi et portant la mention extérieure *Soumission pour arsenal à Thusis.*

Berne, le 9 juillet 1917.

[2].

*Direction des constructions de la Confédération.*

**PLACES**

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de bonnes vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service S'adresser à :	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Chancellerie fédérale.	Commis de II <sup>e</sup> classe.	2200 à 3800	21 juill. 1917 [2].	Savoir écrire à la machine; savoir l'allemand et le français; connaissance de l'italien désirée.

Branches de services. S'adresser à :	Place vacante	Trattement Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
<b>Département de l'économie publique (Division de l'industrie et des arts et métiers.</b>	Adjoint de II <sup>e</sup> , évent. de I <sup>re</sup> classe de l'inspecteur de fabriques du II <sup>e</sup> arrondissement à Aarau.	4200 à 5800 évent. 5200 à 7300	22 juil. 1917 [3..]	Bonne culture générale, académique, éventuellement technique; connaissances pratiques en matière de fabriques; être de langue allemande et savoir le français.
<b>(Division de l'industrie et des arts et métiers.)</b>	Adjoint de II <sup>e</sup> , éventuelle-ment de I <sup>re</sup> classe de l'inspecteur des fabriques du IV <sup>e</sup> arrondissement, à St-Gall.	4200 à 5800 évent. 5200 à 7300	22 juill. 1917 [3..]	Bonne culture générale, académique, éventuellement technique; connaissances pratiques en matière de fabriques; être de langue allemande. et savoir le français.
<b>Chemins de fer fédéraux. (Direction du IV<sup>e</sup> arrondissement, à St-Gall.)</b>	Commis de III <sup>e</sup> classe à l'inspection des télégraphes du IV <sup>e</sup> arrondissement.	1800 à 2300	17 juil. 1917 [2..]	Habileté dans les travaux de bureau et du service des télégraphes.

## Département des postes et des chemins de fer.

### Administration des postes.

#### *Direction générale.*

#### *Inspection générale.*

1. Aide de II<sup>e</sup> classe à la direction générale. S'adresser, d'ici au 21 juillet 1917, à la direction générale des postes, à Berne.

#### *Dans les arrondissements.*

2. Quatre facteurs d'express à Genève. S'adresser, d'ici au 31 juillet 1917, à la direction des postes de Genève.
3. Buraliste à Cressier—Cormondes-gare. S'adresser, d'ici au 21 juillet 1917, à la direction des postes de Lausanne.
4. Buraliste à Mett. S'adresser, d'ici au 21 juillet 1917, à la direction des postes de Berne.

5. Facteur de messagerie à Zofingue. S'adresser, d'ici au 21 juillet 1917, à la direction des postes d'Aarau.
  6. Buraliste à Emmen. S'adresser, d'ici au 21 juillet 1917, à la direction des postes de Lucerne.
  7. Commis à Zurich. S'adresser, d'ici au 21 juillet 1917, à la direction des postes de Zurich.
- 

1. Garçon de bureau à Lausanne. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1917, à la direction des postes de Lausanne.
  2. Facteur d'express à Fribourg. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1917, à la direction des postes de Lausanne.
  3. Garçon de bureau à Fribourg. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1917, à la direction des postes de Lausanne.
  4. Garçon de bureau à Baden. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1917, à la direction des postes d'Aarau.
  5. Commis à Muri (Argovie). S'adresser, d'ici au 14 juillet 1917, à la direction des postes d'Aarau.
  6. Buraliste à Klosters-Platz. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1917, à la direction des postes de Coire.
  7. Buraliste et facteur à Morcote. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1917, à la direction des postes de Bellinzone.
- 

### Administration des télégraphes.

1. Télégraphiste à Fribourg. S'adresser, d'ici au 21 juillet 1917, à la direction des télégraphes de Lausanne.
  2. Télégraphiste à Zurich. S'adresser, d'ici au 21 juillet 1917, à la direction des télégraphes de Zurich.
  3. Electricien de 1<sup>re</sup> classe au téléphone de Zurich. S'adresser, d'ici au 21 juillet 1917, à la direction des télégraphes de Zurich.
- 

Télégraphiste et téléphoniste à Klosters-Platz. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1917, à la direction des télégraphes de Coire.

---

## **MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1917
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	28
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.07.1917
Date	
Data	
Seite	576-580
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 355

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.